





Bordereau de signature

DEC2017_0223



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/12/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/12/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-12-07)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2017_ 0223

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/057 RELATIF A L'ORGANISATION DE SEJOURS CLASSES DE DECOUVERTES 2018 - LOTS 1 ET 2.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, notamment les articles selon les articles 4, 32 et 42-2° ,

VU le Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment les articles 12, 27, 28 et 35-I-1° , portant sur les services spécifiques dont les services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé,

VU le Décret du 12 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

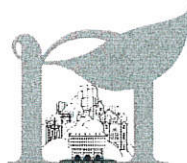
VU le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services n°2017/057 relatif à l'organisation des classes de découvertes 2018, alloti comme suit :

-Lot n°1 : Accueil de 3 classes de CM1/CM2 (22 élèves) et de CM2 (26 élèves) de l'école du Bois de la Grange, et de CM2 (30 élèves) de l'école Jules Ferry - Région Alpes du Nord.

-Lot n°2 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 (24 élèves) et de CM2 (24 élèves) de l'école des Tilleuls - Région Aude.

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 06 octobre 2017, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°525163, et publié sur le site du MarchésOnline sous la référence n°3180350,

1/3



Suite de la décision N°2017_ **0223**
portant sur la conclusion du marché public de services n°2017/057

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

CONSIDERANT que quatre plis (dont trois par voie dématérialisée) ont été déposés dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 25 octobre 2017 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, et que dès lors, il a été procédé à l'analyse des offres : deux pour le lot n°1 et deux pour le lot n°2,

CONSIDERANT que les deux offres du lot n°1 et une offre du lot n°2 ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, et que dès lors ces offres sont déclarées irrégulières,

CONSIDERANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre de l'association nationale TEMPS JEUNES pour le lot n°2 est économiquement avantageuse,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services sociaux et spécifiques » et de l'unité fonctionnelle 14.03.07 « organisation des séjours en classes d'environnement », et dont la valeur ne dépasse pas 750.000 € H.T., seuils des services spécifiques de l'article 28 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

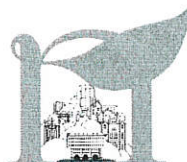
DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association nationale TEMPS JEUNES, sise 99 rue de Merlo à OULLINS (69600), le marché public de services n°2017/057-02 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2018 - **Lot n°2** « Accueil de 2 classes de CM1/CM2 et de CM2 de l'école des Tilleuls » (48 élèves maximum), pour le prix unitaire de 774,50 € nets par élève, soit un montant global maximum de 37 176,00 € nets.

Le séjour se déroulera au Centre « l'Albatros » à Leucate dans l'Aude, du 04 au 13 avril 2018 (durée de 10 jours).

ARTICLE 2 : La procédure du lot n°1 « Accueil de 3 classes de CM1/CM2 et de CM2 de l'école du Bois de la Grange, et de CM2 de l'école Jules Ferry » est déclarée infructueuse.

2/3



Suite de la décision N°2017_ **0223**
portant sur la conclusion du marché public de services n°2017/057

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 6 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 5 DEC. 2017



Le Maire,

Mathieu VISKOVIC.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	- 7 DEC. 2017
Affiché le	- 7 DEC. 2017
Notifié le	
Publié le	- 7 DEC. 2017

